

I. - COMMENTARII HISTORICI

LA COMPAGNIE DE J SUS ET LE PASSAGE   L'ORDRE DES CHARTREUX (1540 - 1694)

CHARLES VAN DE VORST S. I. - Rome.

SUMMARIUM. - Cum anno 1549 in bulla *Licet debitum* S. Ignatius a Paulo III obtinuit ne, post emissa vota consueta, ulli membro Societatis sive professo sive scholari sive coadiutori liceret ad alium ordinem transire nisi de expressa ipsius Praepositi licentia, exceptio quaedam facta est, secundum antiquum usum, pro ordine carthusiensium. Quamquam intima semper exstitit necessitudo inter carthusienses et socios Iesu, iam ab ipso Ignatio conata facta sunt ut praedicta exceptio tolleretur: et post eum non cessarunt Praepositi generales eodem modo instare, donec anno 1646 in ipso iure Societatis finis imponi potuerit huic privilegio libere transeundi ad carthusienses. In altera parte commentarii enumerantur, quantum fieri potest, Patres vel Fratres qui vi praedicti privilegii transierunt vel transire conati sunt ad Carthusiam. Horum inquisitio non protracta est ultra Praepositum Vincen-tium Carrafa.

La Compagnie de J sus, depuis ses origines, n'a pas cess  d'avoir pour l'Ordre des Chartreux des sentiments de profonde v n ration et de vive reconnaissance.

Son fondateur, Ignace de Loyola, pendant sa convalescence au ch teau paternel, eut entre les mains la Vie de Notre Seigneur par Ludolphe le Chartreux; elle fit grande impression sur lui. Il l'utilisera un jour dans son livre des Exercices spirituels ¹. Plus tard, apr s sa conversion, au moment o  il faisait des projets d'avenir, il songea r ellement   s'enfermer dans la lointaine Chartreuse de S ville ². Il chargea m me un de ses serviteurs qui se rendait   Burgos de s'informer au sujet de leur Institut et de leur r gle ³.

¹ Cf. A. CODINA, *Los origines de los Ejercicios espirituales de san Ignacio de Loyola* (Barcelona 1926) 222. Ce fut la traduction du Fr. Ambroise de Montesinos que lut S. Ignace.

² Cf. P. LETURIA, *El gentilhomme I igo L pez de Loyola*, 196 sq.; H. WATRIGANT, *La gen se des Exercices de S. Ignace* (Amiens 1897) 18.

³ MHSI, *Mon. Ign.*, *Fontes narrativi*, I, 376 ss. *Acta Patris Ignatii scripta* a P. Gonalves da C mara.

Dans sa pensée ce projet ne devait se réaliser qu'après le pèlerinage en Terre Sainte qu'il avait résolu d'entreprendre. Il craignit toutefois de ne pouvoir chez les Chartreux exercer suffisamment la haine qu'il avait conçue contre lui-même et crut qu'il pourrait le faire plus librement en dehors d'un monastère⁴. Quelques mois plus tard ses pensées allèrent définitivement vers une vie d'apostolat⁵.

A Paris S. Ignace fut en contact direct avec les Chartreux. Chaque dimanche il allait avec ses compagnons communier dans leur église, qui était voisine du collège Sainte-Barbe, où ils habitaient⁶. Parmi les jeunes gens qui étaient en relation avec Ignace à Paris plusieurs entrèrent chez les Chartreux⁷.

Ces rapports allaient devenir plus étroits grâce au Bx Pierre Favre, un de ses premiers compagnons. Favre sera l'ami intime de Gérard Kalckbrenner ou Hammontanus, comme on l'appelle d'ordinaire⁸, prieur de la Chartreuse Ste Barbe à Cologne⁹.

Dans la grande cité Rhénane les Chartreux étaient les animateurs de la lutte des catholiques contre les idées nouvelles. Par leurs écrits ils ne cessaient de combattre l'hérésie; et leur ferveur, qui s'était toujours maintenue, faisait de la Chartreuse de Cologne un foyer de restauration religieuse¹⁰.

En 1542 était arrivé dans cette ville pour y compléter ses études théologiques le Père Alphonse Alvarez, jeune aumônier de la cour d'Espagne, entré depuis peu dans la Compagnie¹¹. Par lui Gérard Hammontanus et tout le groupe de fervents catholiques qui se mouvait autour de lui, apprirent l'existence du nouvel Ordre dont l'idéal semblait être le leur; ils entendirent de la bouche d'Alvarez l'éloge enthousiaste de Pierre Favre, qui l'avait gagné à la Compagnie¹². Pierre Canisius, fils du bourgmestre de Nimègue, alors étudiant à Cologne, était un des familiers d'Hammontanus. Dès qu'il sut que Favre se trouvait en ce moment à Mayence, il alla l'y trouver. C'était en avril 1543. Le prieur des Chartreux lui confia une lettre

⁴ *Ib.*, 378.

⁵ LETURIA, *op. cit.*, 199.

⁶ MHSI, *Nadal*, I, 2 n. 2.

⁷ *Fontes narrativi*, I, 183.

⁸ Cf. [L. DELPLACE], *L'établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas*, dans *Précis historiques*, 36 (1887) 243: Kalckbrenner était belge; on l'appelait communément *Hammontanus*, de son lieu d'origine *Hammont*, commune belge de la province de Limbourg près de la frontière de Hollande.

⁹ Cf. J. GREVEN, *Die Kölner Kartause* (Münster in W. 1935) 86 ss.

¹⁰ *Ib.*, *passim*.

¹¹ MHSI, *Fabri Mon.*, 145 n. 1; 141 ss.

¹² GREVEN, 94.

où il pressait Favre de venir à Cologne ¹³. Favre lui répondit longuement ¹⁴: en ce moment il ne pouvait pas se rendre à son invitation; il le remerciait en même temps du soin qu'il avait pris du jeune Pierre Canisius. Celui-ci avait fait sous sa direction les Exercices spirituels et en mai de la même année entra dans la Compagnie de Jésus.

Par une lettre envoyée à Cologne et par ce qu'il raconta à son retour de Mayence, Canisius ne fit que rendre plus ardent le désir du prieur d'entrer en contact direct avec Favre. Hammontanus en écrivit aux prieurs des Chartreuses de Trèves et de Hildesheim, qui se rendirent à Mayence pour s'aboucher avec Favre ¹⁵.

Ce ne fut que dans les premiers jours d'août que Favre put se rendre à l'invitation du prieur de Cologne. Il passera deux mois dans cette ville et y donnera les Exercices Spirituels à la communauté des Chartreux. Pendant ce séjour Gérard Hammontanus se lia d'une étroite amitié avec le Bx Favre, dont les aspirations répondaient si bien aux siennes ¹⁶, et il devint en même temps l'ami de tout l'Ordre des Jésuites ¹⁷.

Le 22 janvier 1544 Favre fera un nouveau séjour à Cologne ¹⁸. Une petite communauté put s'y établir dans une maison louée par Canisius. Avant son départ en juillet de la même année, Favre mit à la tête du groupe le Père Léonard Kessel ¹⁹; mais la municipalité prit ombrage de cette réunion de religieux, la plupart étrangers ²⁰. La communauté dut se disperser et le Père Kessel avec quelques-uns des siens furent accueillis chez les Chartreux. Hammontanus avait

¹³ GREVEN, 95.

¹⁴ *Fabri Mon.*, 194-200.

¹⁵ GREVEN, 96. La lettre au Prieur de Trèves est tout entière dans *Fabri Mon.*, 447; elle parle en termes enthousiastes du nouvel Ordre et de l'efficacité des Exercices spirituels donnés par Favre.

¹⁶ Dans les notes intimes d'Hammontanus on retrouve la trace de la très profonde influence exercée sur lui par le Bx Favre. Cf. P. KETTENMEYER S. I., *Aufzeichnungen des Kölner Kartäuserpriors Kalckbrenner über den sel. P. Faber*, AHSI, 8 (1939) 86-102.

¹⁷ GREVEN, 97.; Favre laissa aux Chartreux le ms des Exercices. Cf. F. REIFFENBERG, *Historia Societatis Jesu ad Rhenum inferiorem*, I (Cologne 1764) 12. L'exemplaire du Bienheureux est perdu; il en reste une copie ancienne qui a été publiée par le P. Debuchy en 1914, rééditée ensuite dans les MHSI, *Mon. Ign., Exercitia*, 567-569, 579-623. Cf. H. PINARD DE LA BOULLAYE, *Les étapes de rédaction des Exercices de S. Ignace* (Paris 1950) 19 ss., où est signalée l'importance du ms pour connaître l'état du texte des Exercices en 1541/1543.

¹⁸ GREVEN, 99. Cf. *Fabri Mon.*, 262 ss. Lettre du 10 mai à S. François Xavier, où est décrite l'activité apostolique de Favre à Cologne.

¹⁹ REIFFENBERG, I, 21 s.

²⁰ J. HANSEN, *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuitenordens* (Bonn 1896) 24.

été absent de Cologne pendant ces événements. A son retour il contribua à arranger les choses. Grâce à lui les Jésuites purent se réunir dans une autre maison louée par Canisius, comme groupement d'étudiants et non plus comme communauté religieuse ²¹.

* * *

Hammontanus compte parmi les bienfaiteurs insignes de la Compagnie de Jésus. Par ses aumônes il soutenait non seulement les premiers Jésuites de Cologne; à plusieurs reprises il enverra des sommes considérables pour venir en aide au Collège Romain et au Collège Germanique presque toujours en détresse à cette époque ²². Bien des fois dans les lettres de S. Ignace nous trouvons l'expression de sa vive reconnaissance. Non seulement lui-même mais ses successeurs garderont le souvenir de sa munificence. Son nom est inscrit dans le livre des bienfaiteurs de la Compagnie ²³. En 1549 S. Ignace lui envoya en hommage un exemplaire de l'édition princeps des Exercices spirituels parue en 1548 ²⁴. Ce n'est d'ailleurs pas aux seuls Jésuites qu'Hammontanus vint en aide ²⁵. Il dut même de ce chef encourir des reproches de la part de certains confrères ²⁶.

L'estime que Hammontanus et les Chartreux de Cologne professaient pour le nouvel Institut de la Compagnie de Jésus se manifesta encore d'une autre manière. En 1544 eut lieu à la Grande Chartreuse près de Grenoble le Chapitre général. Le prieur de la Grande Chartreuse, qui est en même temps général de tout l'Ordre, était à cette époque Pierre Marnef, originaire de Leiden. Il était parent de Pierre Blommeveen, ancien prieur de Cologne qui avait joui chez les Chartreux d'une grande considération. A Cologne on l'appelait Blommeveen du nom de son oncle ²⁷. Hammontanus pouvait donc compter sur un bon accueil lorsqu'à la Grande Chartreuse il fit l'éloge du nouvel Ordre, qu'il avait eu

²¹ GREVEN, 102 s.

²² *Ib.*, 105 s. Cf. MHSI, *Mon. Ign., Epistolae*, VI, 661 ss.; VII, 429; XI, 79-80; MHSI, *Ribadeneira*, I, 60; *Quadrimestres*, III, 753.

²³ MI, *Epp.*, VIII, 583: « Non solum nostros, qui hodie vivunt, sed et successores praeclarae beneficentiae huius memoria, in libro Societatis relicta excitare ». Cette générosité continua plus tard. Lorsqu'en 1565 des Pères de la Province du Rhin durent se rendre à Rome pour la Ve Congr. générale, le prieur de Cologne intervint pour 40 MK dans les frais du voyage. *Chron. Cartus. Coloniensis*, 204.

²⁴ MI, *Epp.*, II, 368 s.

²⁵ *Fabri Mon.*, 315. Lettre de Canisius à Favre: Hammontanus envoya 500 florins à Nicolas Eschius pour soutenir les béguines de Diest.

²⁶ *Ib.*, 295. Lettre de Canisius à Favre du 30 déc. 1544.

²⁷ GREVEN, 100 n.

sous les yeux à Cologne, et proposa au Chapitre général de rendre Ignace et les autres membres de son Institut participants de toutes leurs bonnes œuvres spirituelles²⁸.

Se rendant compte des nécessités nouvelles et voyant dans l'institution des clercs réguliers d'Ignace un remède efficace aux maux dont souffrait la Chrétienté, les Chartreux lui accordent tout leur appui.

Voici comment le Chapitre général s'exprime : « ... Et nos, Fratres, si quid poterimus apud Deum divinis sacrificiis, orationibus, abstinentiis ceterisque exercitiis piis (quorum omnibus vobis et successoribus in vita pariter et post mortem singularem concedimus participationem) vestris conatibus libenter cooperabimur, in Domino postulantes ut vos in nostrarum orationum et bonorum participatione commendatos suppeteret dignetur »²⁹.

Venant d'un Ordre médiéval entièrement adonné à la vie contemplative, ce geste revêtait une importance spéciale pour le jeune Ordre, confirmé par le Saint-Siège depuis quatre ans à peine. La Compagnie de Jésus en renonçant au chœur et à l'austérité extérieure d'habit et de régime, avait rompu avec certaines traditions des Ordres monastiques; elle devait rencontrer de ce chef des oppositions contre lesquelles elle se débatta pendant de longues années.

S. Ignace exprimera à Hammontanus ainsi qu'à tous ses confrères sa vive reconnaissance pour ce grand bienfait; de son côté il promet aux Chartreux de les faire participer aux mérites de la Compagnie : « Dignetur etiam divina ipsius pietas, quidquid est, quod in nostris vel sacrificiis vel orationibus vel operibus ei placeat pro Iesu Christi (qui iustitia nostra est) impenso nobis sanguine et liberalissima ipsius estimatione, id, inquam, omne paternitati vestrae et pio consortio suo peculiari modo communicare ac ferre acceptum »³⁰.

De Madrid le Bx Favre écrira à Hammontanus en mars 1546 : « ... Inter quae beneficia illud non est minimum, quod fuit efficere ut nostra Societas particeps esset omnium benefactorum Ordinis vestri. Hoc certe facit ut omnes fratres nostri tuae salutis et istius vestri conventus singularem memoriam agent »³¹. C'était la dernière lettre adressée au prieur de Cologne peu de mois avant la mort de Favre.

Nous avons un autre indice de cette sympathie pour les Jésuites dans la dédicace par un Chartreux de Cologne, Bruno Loher, de la traduction latine de la Théologie mystique d'Henricus Harphius ou Herp. Datée du 11 novembre 1555, elle est adressée à

²⁸ *Ib.*, 100 s.

²⁹ *MI, Epp.*, XII, 483 ss.

³⁰ *Ib.*, I, 526 ss.

³¹ *Fabri Mon.*, 412-416.

S. Ignace et à la Société de Jésus³². Le P. Léonard Kessel, supérieur de Cologne, avertit S. Ignace³³. Celui-ci lui demanda de faire venir l'ouvrage à Rome et le chargea de remercier l'auteur en son nom et au nom de la Compagnie³⁴. La dédicace de l'ouvrage mettait en relief l'activité apostolique de la Compagnie non seulement en Europe mais encore dans les missions les plus lointaines, où s'ouvraient pour l'Église d'immenses champs d'apostolat, qui compensaient les pertes subies en Europe. On y voit aussi comment les Chartreux, dès cette première époque, caractérisent très nettement l'esprit de la Compagnie, dont les apôtres devaient trouver dans une vie intérieure intense le stimulant de leur zèle.

Quelques années plus tôt, en 1549, dans une note communiquée à François de Borgia³⁵ Ignace fait observer que quelques passages de l'ouvrage d'Henricus Herp ont besoin d'être interprétés pour être acceptables; il ajoute que l'auteur de la longue préface de l'édition d'Herp³⁶ l'avait déjà remarqué³⁷.

La sympathie d'Hammontanus pour les Jésuites ne s'arrêta pas là. Son vif désir était de voir s'ouvrir à Cologne, encore avant sa mort, un Collège de la Compagnie³⁸. Dans sa pensée c'était le meilleur moyen de s'opposer aux progrès de l'hérésie. Il s'en ouvrit plusieurs fois à S. Ignace. Il réunit même des fonds à cet effet³⁹. Ses démarches ne devaient aboutir que partiellement. Il faudra encore de longues années avant que le collège rêvé puisse s'ouvrir à Cologne. A côté des difficultés financières il y avait l'opposition de la municipalité de Cologne, qui ne voulait pas de nouveaux établissements religieux⁴⁰.

En 1556, dans les derniers mois de sa vie, Ignace accéda enfin aux prières d'Hammontanus et résolut d'envoyer à Cologne un groupe de quatre jésuites; ce n'était qu'un commencement. Un

³² Cf. MI, *Fontes narrativi*, I, 753 ss. La préface y est reproduite.

³³ MHSI, *Litterae Quadrimestres*, III, 753 ss.

³⁴ MI, *Epp.*, X, 349 s.

³⁵ *Ib.*, XII, 650.

³⁶ Il s'agit de la préface que Pierre Blommeveen, prieur de la Chartreuse de Cologne, avait mise au prologue de l'édition de 1513. Cf. P. DE LETURIA, *Lecturas ascéticas y lecturas místicas entre los Jesuitas del siglo XVI*, dans *Archivio italiano per la storia della pietà*, 2 (Rome 1953) 13 s.

³⁷ D'après GREVEN, 62, l'édition de Herp dédiée à S. Ignace fut mise à l'Index; Cf. HURTER, *Nomenclator*, II, 1087: « Verum ea [editio] fuit prohibita non tam propter doctrinam quam propter locutiones minus accuratas... Petrus Paulus Philippus O. P. editionem illam correxit et castigavit... Romae 1582, quae fuit permissa ». Cf. Heinrich REUSCH, *Der Index der verbotenen Bücher*, I (Bonn 1883) 309 s.

³⁸ MI, *Epp.*, VII, 429 s.

³⁹ *Ib.*, XI, 86.

⁴⁰ GREVEN, 108.

collège complet eût exigé au moins quatorze ou quinze hommes, avec une maison et une église, et en outre une fondation appropriée ⁴¹.

Cette première équipe se composait des Pères François Costerus de Malines, futur provincial du Rhin; Henri Denys, ancien chanoine de Nimègue; Henri de Sommal, de Dinant; et Jean Rhetius, de Cologne. Pour commencer les Pères pourraient se livrer à la prédication et donner quelques cours ⁴². Le Père Rhetius, originaire de Cologne et fils d'un ancien bourgmestre de la ville ⁴³, tenta d'obtenir de l'Université, pour lui et ses compagnons jésuites, la concession provisoire d'un collège. Devant l'opposition rencontrée, il dut se résigner à faire la demande uniquement en son nom et obtint ainsi à titre personnel le Collège des Trois Couronnes ⁴⁴. Dès 1557 Rhetius y fut installé comme Recteur. On y enseigna les humanités, la philosophie et la théologie. Dès le début les cours connurent un grand succès ⁴⁵.

* * *

Après la mort d'Ignace les relations avec les Chartreux se maintinrent étroites. Le Père Lainéz dans les lettres écrites aux Jésuites de Cologne ne manque jamais de faire saluer de manière spéciale Hammontanus et les Chartreux ⁴⁶. A son retour d'un voyage en France et en route pour Trente, il passe par Cologne. Il dut dîner chez les Chartreux ⁴⁷, et à la demande d'Hammontanus, leur fit une exhortation latine qui fut très appréciée ⁴⁸.

Sous le généralat du Père Aquaviva la communication des mérites spirituels avec la Compagnie fut renouvelée dans le Chapitre général des Chartreux. La V^e Congrégation générale, réunie en 1953 par Aquaviva, y répondit en décrétant à son tour la communication avec l'Ordre des Chartreux de tout le bien spirituel que Dieu ferait par la Compagnie :

⁴¹ MI, *Epp.*, XI, 200-202, lettre du 31 mars 1556 à Léonard Kessel; lettre du 11 mai 1556 à Hammontanus, 358 s.

⁴² *Ib.*, 356 s. Les noms des Pères y sont mentionnés.

⁴³ Voir à son sujet HANSEN, 164 n. 1; DUHR, I, 38. Cf. aussi Josef KUCKHOFF, *Johannes Rhetius, der Organisator des katholischen Schulwesens in Deutschland im XVI Jahrhundert* (Dusseldorf 1929).

⁴⁴ Cf. HANSEN, 274 ss., où toutes les démarches de Rhetius sont rapportées dans le détail; DUHR, I, 39.

⁴⁵ HANSEN, 282 ss.; MHSI, *Litterae Quadrimestres*, IV, 612 ss.; V, 45 s., 60 ss., 135 ss.

⁴⁶ MHSI, *Lainii Mon.*, I, 295, 374, 562; II, 81, 558 et passim.

⁴⁷ *Ib.*, VI, 344 s.

⁴⁸ GREVEN, 109.

« Cum venerabilis Carthusiensium religio, pro sua praestanti pietate et erga Ordinem nostrum charitate non solum tempore P. N. Ignatii sanctae mem., sed etiam postremis his temporibus in suo Capitulo generali, societatem fraternitatis per bonorum operum suorum communicationem nobiscum inire voluerit; decrevit generalis Congregatio nomine totius nostrae religionis, summa omnium consensione et erga sanctam illam Religionem veneratione, parem illi gratiam referre, et per eandem bonorum operum, quae per eius parvitatem divina bonitas operari dignatur, communicationem, fraternitatis societatem cum illa vicissim inire, cum summa testificatione amoris et officiorum nostrorum »⁴⁹.

Cette déclaration fut confirmée dans les deux Congrégations suivantes, la VI^e et la VII^e. La VI^e réunie en 1608 par Aquaviva décréta : « Petitum est, ut huic etiam Congregationi placeat idem illud confirmando et renovando decretum, hanc religiosi illis Patribus deque Societate bene meritis conferre gratiam. Atque omnium votis placuit, sicut in dicta quinta Congregatione factum fuit, ut Societatis universae nomine communicationem fraternitatis cum illis iniremus »⁵⁰.

Lorsqu'à la mort d'Aquaviva l'Ordre des Chartreux eût exprimé à la Compagnie ses condoléances pour la perte de son Général, et promis ses prières pour l'heureux choix de son successeur, le nouvel élu, le P. Mutius Vitelleschi, proposa à la Congrégation de répondre à cette démonstration d'amitié en remerciant les Chartreux et en leur offrant de nouveau la participation des bonnes œuvres de la Compagnie. Le Père Charles Scribani, secrétaire, fut chargé par la Congrégation de rédiger la lettre en son nom⁵¹.

Cette même estime on la retrouve, chez S. Ignace et ses premiers successeurs, dans l'accueil fait aux ouvrages des Chartreux dans leurs bibliothèques et dans le choix des livres lus au réfectoire des communautés.

Avant le généralat d'Aquaviva les Jésuites comptèrent dans leurs rangs, en dehors de S. Ignace, très peu d'écrivains ascétiques. Parmi les auteurs dont la lecture fut recommandée, la place occupée par les Chartreux est notable.

La Vie de Jésus-Christ par Ludolphe le Chartreux était de lecture courante dans les noviciats du XVI^e siècle. A côté de Landulphé nous voyons fréquemment mentionnés, les opuscules de Denis le Chartreux, notamment son *De quatuor novissimis*, la *Pharetra divini amoris* de Landsberg, les *Vitae sanctorum* de Surius, le *De statu sacerdotali* d'Antonius de Molina. C'est à l'influence des Chartreux qu'est due dans les collèges de cette époque la présence de mystiques tels que Tauler et Herp. Dans les bibliothèques des

⁴⁹ Congr. V, decr. 26, *Institutum S. I.*, II, 268-269.

⁵⁰ Decr. 13, actio 4^a, die 25 febr. 1608. ARSI, *Congr. I*, p. 259.

⁵¹ Decr. 122, actio 63^a, ian. 20; ib., p. 393-394.

maîtres de novices et des Pères de troisième probation nous rencontrons la même littérature ⁵².

. . .

Du vivant de S. Ignace la sympathie pour les Chartreux semble s'être manifestée encore d'une autre manière.

Le 18 octobre 1549 S. Ignace avait obtenu de Paul III, à la fin de son règne, la bulle *Licet debitum*, qui accordait à la Compagnie de nombreux privilèges. Un de ceux-ci porte: « Ac inhibemus, ne quis post emissa vota secundum Constitutiones praedictas, sive professus sive scholaris sive coadiutor Societatis huiusmodi sit, ad quemvis alium Ordinem, etiam per Sedem praedictam approbatum (*Carthusiensium dumtaxat excepto*), nisi de expresso ipsius Praepositi aut dictae Sedis licentia transferri; egressi vero, alias quam ut praefertur, de Ordine seu consortio huiusmodi, in nullo alio, *praeterquam Carthusiensium praefato Ordine*, admitti, recipi vel retineri possint... » ⁵³.

L'ancien droit canon accordait de manière générale aux religieux la faculté de passer à un Ordre plus sévère (*ordinem strictiorem*) même sans la permission de leurs supérieurs respectifs ⁵⁴. Paul III par la bulle *Licet debitum* avait supprimé en faveur de la Compagnie de Jésus l'usage de cette faculté, en faisant toutefois, suivant la tradition établie, une exception pour les Chartreux ⁵⁵.

Si S. Ignace en ce moment ne fit pas de démarche pour enlever cette clause restrictive, on peut supposer que ce fut en considération des liens d'amitié qui unissaient les deux Ordres.

Il ne tarda pourtant pas à regretter l'exception. Nous savons en effet par le Père Nadal que sous le règne de Jules III Ignace avait obtenu du pape de supprimer la restriction en faveur des Chartreux; la mort du Pontife survenue peu après empêcha seule l'expédition du document pontifical qui en ferait foi. Voici le texte de Nadal: «... speramus etiam futurum brevi, ut interdicat Sedes Apostolica, ne ad Carthusianos quidem transire possint nostri, quod iam concesserat Iulius III, sed interveniente eius morte, litterae expeditae non fuerunt » ⁵⁶.

⁵² Le P. de Leturia a consacré tout récemment une étude remarquable à ce sujet; voir supra, n. 36. C'est à ce travail que nous renvoyons, p. 6, 8, 12 s., 18, 22, 28, 42, 48 s.

⁵³ *Institutum S. I.*, I, 15.

⁵⁴ VERMEERSCH-CREUSEN, *Epitome iuris canonici*⁹, I (1937) n° 790.

⁵⁵ Les auteurs sont d'accord pour regarder les Chartreux comme l'ordre sévère par excellence. Cf. PIAT O. F. M., *Praelectiones iuris regularis*, I, p. 199: « Generaliter concordant auctores in agnoscenda tamquam omnium arctissima Carthusianorum religione ». - On connaît le mot d'Innocent XI, « Carthusia nunquam reformata quia nunquam deformata ». GREVEN, 7.

⁵⁶ MHSI, *Epp. Nadal*, IV, 397.

Pourquoi chez S. Ignace ce brusque revirement?

Ce n'est pas que son estime pour les Chartreux eût diminué; mais pour des raisons tout autres.

Un des motifs pour lesquels S. Ignace ne voulait pas admettre dans la Compagnie des aspirants qui avaient déjà porté l'habit d'un autre Ordre était: « quod nobis in Domino videatur eum qui bonus christianus sit debere firmum esse in sua prima vocatione; praesertim cum illa tam sit sancta »⁵⁷. Cette raison avait assurément aussi son poids pour les membres de son Ordre; mais d'autres motifs encore le firent revenir sur sa décision. Il ne tarda pas à constater que cette porte laissée ouverte n'était pas sans danger pour la vocation de ses fils.

L'expérience, dont il faisait tant de cas, lui apprit que mieux valait garder toute porte close et n'admettre aucune exception. A cette époque une des tentations le plus fréquemment signalées, notamment en Espagne, est certainement l'aspiration à la vie contemplative ou solitaire⁵⁸. Le Père Jérôme Nadal, un des confidents les plus intimes d'Ignace et qui fut mêlé de très près à tout ce qui concerne l'Institut, nous renseignera le mieux sur la pensée du fondateur. A l'endroit cité plus haut il écrit à propos de ceux de la Compagnie qui songeraient à la vie de Chartreux: « Si quis ad Carthusiam vellet recedere, si vera eius esset devotio,... id boni consulere deberemus. Verum hactenus nullum scimus vero spiritu ad Carthusiam spectasse; sed *tentatione et inquietudine mentis ductum, nullum vero in eo desiderio perseverasse* »⁵⁹. Il semble bien que nous trouvons dans ces lignes d'un contemporain et d'un confident la vraie pensée d'Ignace. Dans un endroit des *Scholia* cité plus loin⁶⁰ Nadal est encore plus explicite.

Dans cette période d'élaboration de son institut Ignace ne reculait pas devant des retouches que l'expérience lui paraissait demander. Les exemples ne manquent pas⁶¹; ils prouvent la largeur d'esprit et la clairvoyance du législateur.

Ce que la mort de Jules III avait empêché ne tardera pas à se faire et le vœu exprimé par Nadal, « speramus etiam futurum brevi, ut interdicat Sedes Apostolica, ne ad Carthusianos quidem transire possint nostri » se réalisera progressivement. Nous allons constater que les successeurs d'Ignace travailleront tous en ce sens

⁵⁷ *Constit.*, Examen, II, 6 (30).

⁵⁸ Cf. ASTRAIN, II, 413 ss., 440.

⁵⁹ *Epp. Nadal*, IV, 397.

⁶⁰ Note 80.

⁶¹ Dans la *Formula instituti* approuvée par Paul III S. Ignace ne parle ni des collèges pour externes ni des coadjuteurs spirituels, dont il sera question plus tard. *Institutum S. I.*, I, 4 ss.

et n'auront pas de cesse qu'ils n'aient obtenu la suppression totale de cette restriction.

Pie V accorda en 1567 à François de Borgia que les Jésuites qui auraient quitté une fois leur Ordre pour passer aux Chartreux et seraient rentrés dans la Compagnie, ne pourraient plus, sous peine d'excommunication réservée au Saint-Siège, faire une seconde tentative sans l'autorisation du Général⁶².

Ce que Pie V avait concédé en 1567 à Borgia *vivae vocis oraculo* sera confirmé plus tard par Grégoire XIII dans le bref du 13 octobre 1584 *Exponi Nobis* accordé au Père Aquaviva :

«... Pius Papa V... Praeposito Generali pro tempore existenti eiusdem Societatis, vivae vocis oraculo concessit, ut, si quis ex dicta Societate ad Carthusiensium Ordinem... transire vellet, si vel non ingrederetur, vel non admitteretur vel non perseveraret, ad eandem Societatem redire teneretur; nec ei amplius ab ipsa Societate ad eundem Carthusiensium Ordinem, absque ipsius Praepositi Generalis licentia, transire liceret. Verumtamen cum posterioris Pii V facultatis usus eidem Praeposito difficilior interdum reddatur, quod litterarum apostolicarum praesidio fretus non sit: ideo tuis in hac parte supplicationibus inclinatis, concessionem et facultatem huiusmodi tibi et pro tempore existenti Praeposito Generali, tenore praesentium confirmamus... »⁶³.

L'année suivante, en 1568, Pie V accorda à François de Borgia la faculté de retenir dans la Compagnie pendant cinq ou six mois ceux qui voulaient passer aux Chartreux, pour examiner si, oui ou non, cet appel venait de Dieu.

Polanco raconte dans quelles circonstances ce *vivae vocis oraculum* fut accordé et comment dans une visite ultérieure faite par lui au même Pontife, celui-ci confirma ce qu'il avait accordé précédemment à François de Borgia :

⁶² MHSI, *S. F. Borgia*, IV, 479: « ... ha S. S. declarado por otra, que el que una vez uviere salido con título de Cartuxa, y no perseveró, no pueda otra intentar, so pena de la mesma excomunió, reservada a la sede apostólica ». Roma 25 maii 1567. - Voici le texte du *vivae vocis oraculum* accordé par Pie V à François de Borgia le 24 avril 1567: « Ego fr. Ugolinus Gualterutius, secretarius, approbo verba infra dicta: « Concessit eodem die, ut si quis ex nostra Societate in Cartusiensium ordinem transire vellet, tres ei menses praescriberentur, intra quos si non ingrederetur, vel non admitteretur, vel non perseveraret, redire teneatur, et non ei amplius liceret respectu Cartusiae a Societate sine Praepositi eius consensu recedere ». ARSI, *Instit.* 191, fol. 20v. - Dans ce qui précède immédiatement (fol. 20 et 20v) est conservé le texte d'un autre *vivae vocis oraculum* accordé par le même Pontife le 24 avril 1567 au Général Borgia. Cf. *Borgia* IV, 697, où cet *oraculum* est publié.

⁶³ *Institutum S. I.*, I, 100-101.

« Cum alias Pater noster Praepositus, me comitante, Pontificem inter alia de tentatione quorundam ad religionem Cartusientium transeundi alloqueretur, visumque fuisset suae Sanctitati (proprio enim motu id nobis obtulit) ut per quinque vel sex menses tales detinerentur in Societate, postquam transitum huiusmodi facere constituissent, ut probaretur hic spiritus an ex Deo esset necne, et si perseverarent in voluntatem transeundi, ut tum demum eis permitteretur; accidit ut ultima die iunii anno 1568 ego eundem Pontificem adirem, et cuiusdam ex nostris inconstantiam narrarem in eundo ad Carthusiam et redeundo, et redegam in memoriam suae Sanctitati remedium quod nobis alias proposuerat, ut scilicet per quinque vel sex menses in Societate retineri possent, qui talem transitum expeterent, ut sic melius a quo spiritu moverentur intelligi posset, et denuo id probavit summus Pontifex, confirmando quod prius concesserat. Ita est *Ioannes de Polanco* »⁶⁴.

Encore avant la mort de Nadal, le Père Everard Mercurian obtiendra de Grégoire XIII que les membres de la Compagnie, qu'ils fussent profès, coadjuteurs ou scolastiques, ne pourraient après l'émission des vœux sans permission du Général et sous n'importe quel prétexte, quitter *extra Europam* la Compagnie pour entrer dans un autre Ordre, sans en excepter les Chartreux⁶⁵.

Cette bulle de Grégoire XIII *Decet Romanum Pontificem* du 24 octobre 1579 fait connaître les motifs invoqués par Mercurian pour obtenir pareille prohibition :

Des sujets préparés depuis longtemps pour ces régions lointaines, où le besoin d'ouvriers évangéliques se faisait vivement sentir, quittaient la Compagnie les uns « levi aliqua illusionone, aut etiam gravi quacumque tentatione, vel laboris perferendi taedio, aut etiam honorum et dignitatum desiderio et ambitione... »; l'expérience montre que c'étaient des illusions dues à l'esprit d'erreur, « nam eorum, qui ex illis partibus, praetextu ingressus in Carthusiensium Ordinem se subtraxerunt, *nullus hactenus est illum ingressus* »; quelques-uns en effet revenus à résipiscence, sont rentrés dans la Compagnie, d'autres sont retournés dans le monde au péril de leur salut et au scandale de beaucoup; « quin immo, simulato in Carthusiensium Ordinem, *cuius nulla domus in Indiis tam orientalibus quam occidentalibus reperitur, ingrediendi animo, divagari aut ad alium, contra praemissa, religiosum Ordinem se tradere non verentur* »⁶⁶.

⁶⁴ ARSI, *Instit.* 191, fol. 27. Le texte fut édité par BRAUNSBERGER, *Canisii epistolae et acta*, VI, p. 609.

⁶⁵ Ce privilège fut inséré dès 1581 dans le *Compendium indicum privilegiorum* (Goa 1581) p. VIII.

⁶⁶ *Institutum S. I.*, I, 208. Il semble que les Chartreux étaient opposés en principe à des établissements dans ces régions; leur éloignement en aurait rendu trop difficile la visite et le contrôle.

C'est pour mettre fin à ces abus (quelques-uns probablement remontaient déjà à l'époque d'Ignace) que Grégoire XIII avait accordé en 1579 la bulle susdite.

Plus d'un siècle plus tard, en 1719, comme la valeur en avait été contestée aux Indes, Clément XI, à la demande du Général Michelange Tamburini, confirma la bulle de Grégoire XIII de 1579. Celle-ci est reproduite tout entière dans le bref de Clément XI ⁶⁷.

La Compagnie ne cessa d'aspirer à l'interdiction absolue pour tous ses membres, même ceux d'Europe, de passer à un autre Ordre, en y comprenant celui des Chartreux, sauf permission des supérieurs. Nous en avons la confirmation dans une lettre adressée à François de Borgia le 11 octobre 1563 par Láinez. Il écrit de Trente et demande à Borgia d'insister auprès de Pie IV pour que les membres de la Compagnie qui ont fait les vœux ne puissent entrer sans la permission des supérieurs dans un autre Ordre, y compris, si c'est possible, celui des Chartreux. Borgia doit s'appuyer sur Alvarez de Castro, ambassadeur à Rome du roi de Portugal, ou même lui confier toute l'affaire ⁶⁸.

Ces efforts n'eurent pas de suite en ce moment pour ce qui concerne les Chartreux. Quelques années plus tard seulement la mesure prise par Grégoire XIII à l'égard de l'Ordre des Chartreux pour les membres de la Compagnie qui se trouvent hors de l'Europe sera étendue à ceux d'Europe.

En 1571 un bref de Pie V, *Dum indefessae*, avait rangé la Compagnie de Jésus parmi les Ordres mendiants et l'avait rendue participante de leurs privilèges ⁶⁹. Or le 3 avril 1610 Paul V accorda aux Carmes Déchaussés qu'aucun de leurs membres ne pourrait, sans autorisation des supérieurs, passer à un autre Ordre religieux, y compris celui des Chartreux.

Il se trouve donc que, en toute rigueur, dès avril 1610 la Compagnie aurait pu, par communication de privilège avec les Carmes Déchaussés, interdire à n'importe lequel de ses membres, une fois les vœux émis, de passer aux Chartreux sans la permission du Père Général.

La Compagnie a-t-elle usé immédiatement de ce droit? Il semble que non. Dans le *Compendium privilegiorum et gratiarum Societatis Iesu* édité à Rome en 1615 il n'en est pas encore question,

⁶⁷ Le bref de Clément XI *Sacri apostolatus*, dans *Institutum S. I.*, I, 205-212 ; la bulle *Decet Romanum Pontificem* y est insérée, p. 205-211.

⁶⁸ *Lainii Mon.*, VII, 401. On peut lire dans le bref de Pie V contra apostatas *Aequum reputamus* comment la cour de Portugal est intervenue plus tard auprès du Saint-Siège pour appuyer la demande de la Compagnie. *Institutum S. I.*, I, 39.

⁶⁹ *Ibid.*, I, 46 sq.

bien qu'on y énumère avec soin les privilèges obtenus antérieurement vis-à-vis des Chartreux pour ce qui concerne le délai d'entrée, l'interdiction d'une seconde tentative.

La question semble avoir été soulevée pour la première fois à la VII^e Congrégation générale en 1615-16. On y examina l'opportunité d'obtenir du Souverain Pontife pour les supérieurs de la Compagnie le droit de porter un jugement sur la bonne ou la mauvaise foi de ceux qui demandaient d'entrer chez les Chartreux. La Congrégation estima que pareille démarche ne devait pas être faite: mieux vaut examiner si la Compagnie ne peut pas user, par communication, du privilège accordé en 1610 aux Carmes Déchaussés⁷⁰. Cinq ans s'étaient donc écoulés sans que la Compagnie l'ait considéré comme faisant partie de son droit.

Dans une lettre adressée aux Provinciaux de l'Assistance de Germanie le 4 juin 1619⁷¹, Vitelleschi nous renseigne sur le motif qui poussa la VII^e Congrégation à s'occuper de cette question: c'était la facilité avec laquelle quelques-uns procuraient le passage aux Chartreux, « impellente potius occulta vel etiam manifesta tentatione quam divina inspiratione »^{71a}. Dans cette même lettre le Général fait savoir qu'il a soumis la solution préconisée peu de temps auparavant par la Congrégation, à plusieurs théologiens. D'après leur avis et après avoir examiné la question avec ses consultants, il est arrivé à la conclusion que, sans recours ultérieur au Saint-Siège, non seulement il pouvait, mais qu'il était de son devoir d'user, par communication, du privilège accordé aux Carmes en 1610. Les Provinciaux devront en conséquence s'en servir, le cas échéant, et avertir les supérieurs locaux. La présente *Ordinatio* devait être portée sur le registre réservé aux *Ordinationes Generalium*, en attendant que ce privilège fût inséré dans une nouvelle édition du *Compendium privilegiorum Societatis*.

⁷⁰ Decretum 15, *ibid.*, II, 320.

⁷¹ ARSI, *Epp. NN. 115* (Epp. communes 1565-1657), p. 645.

^{71a} Cette préoccupation des Pères de la VII^e Congrégation (1615-1616) est confirmée par une lettre d'Aquaviva. Quelques années auparavant, le 26 mai 1607, il écrivait au Provincial d'Autriche, Alphonse Carrillo: « Quod vero quaerebat an sint impediendi qui eo [ad Carthusiam] transire volunt, respondemus non esse impediendos quando est vera vocatio, interposita obligatione spatii intra tres menses, sed quia nonnulli abutuntur hac excusatione ut suam tentationem obtegant non sine communi detrimento, agitur iam de aliqua declaratione idonea et remedio inveniundo, de quo postea Superiores admonebuntur ». ARSI, *Austria 2, I*, p. 272. - D'une mesure prise à ce sujet par Aquaviva nous ne savons rien. La lettre prouve en tout cas que la question du passage aux Chartreux continuait à préoccuper les Supérieurs.

Dès ce mois de juin 1619 ce privilège fut en vigueur dans toute l'Assistance de Germanie ⁷².

Le Père Vitelleschi à la demande d'un grand nombre de provinces avait entrepris de réunir dans un recueil les censures et les préceptes en vigueur dans la Compagnie. Il envoya ce recueil aux Provinciaux en 1620 sous le titre: *Censurae et praecepta hominibus Societatis imposita*. Au chapitre III, après le n° 5, qui rappelle la défense générale de passer, après l'émission des vœux, dans un autre Ordre, sauf celui des chartreux, sans la permission du Général, on lit au n° 6: « Iam vero, qui sine Praepositi Generalis facultate ad Carthusienses transiret, easdem poenas incurreret, per communicationem privilegii Carmelitarum Discalceatorum. Concessit eis Paulus V » ⁷³. Dès l'année 1620, où ce catalogue fut communiqué aux Provinciaux, cette participation au privilège des Carmes Déchaussés se trouva donc promulguée dans toute la Compagnie.

Ce nouveau catalogue pourtant ne fut pas imprimé. Il n'y a pas trace non plus du privilège en question dans l'édition de l'Institut qui parut à Anvers en 1635 chez Meursius. A la VIII^e Congrégation générale en 1645-46, le catalogue du Père Vitelleschi fut revu et approuvé ⁷⁴; il fut édité en 1646 presque sans changement. Le n° 6 du chap. III, cité plus haut, y est reproduit ad litteram.

Ce fut donc en 1646 que parut le premier document officiel défendant aux membres de la Compagnie de passer aux Chartreux *même en Europe* sans permission des supérieurs.

Depuis 1610, à l'exemple des Carmes Déchaussés, d'autres Ordres avaient sollicité le même privilège. Urbain VIII l'accorda successivement en 1624 aux « Discalceati SS. Trinitatis Redemptionis

⁷² Il vaut la peine de faire remarquer qu'avant cette date, en 1618 Vitelleschi pensait n'avoir pas le droit de s'opposer au désir de ceux qui voulaient passer aux Chartreux après l'émission de leurs vœux. Un scolastique du collège de Graz en Autriche, François Pethen (ou Petheö), voulait se faire Chartreux. Il envoya sa requête au Père Vitelleschi. Celui-ci dans sa réponse au Père H. Guillaume Larmoraini, Recteur du Collège, dit qu'après mûr examen il accorde la permission et ajoute: « cum nec possit id ei in Societate iure denegari ». Peu après le Général apprend que le scolastique est revenu sur sa décision et reste fidèle à sa vocation. Le Père Vitelleschi à la date du 2 juin de la même année en exprime sa joie au Recteur et fait remarquer: « petenti Carthusiam non poteram aliter respondere ». ARSI, *Germ.* 111, fol. 3 et 3v. Il semble donc qu'à cette date la Compagnie n'avait pas encore voulu participer, par communication de privilège, à la concession faite aux Carmes en 1610.

⁷³ ARSI, *Epist.* NN. 115, p. 684 et 694 ss.

⁷⁴ *Institutum S. I.*, II, 350, décr. 23.

Captivorum » et en 1628 aux Capucins ⁷⁵. C'est ce qui est rappelé au n° 530 du *Compendium privilegiorum S. I.*, reproduisant lui-même l'article *Apostatae* § 10 de l'ancien *Compendium* ⁷⁶.

On pourrait encore signaler ici le bref *Cum dudum* accordé par Clément X au Général de la Compagnie le 16 septembre 1675. Il défend aux profès de la Compagnie qui seraient entrés avec permission du Général dans un autre Ordre et y auraient fait profession, de passer plus tard sans autorisation du Saint-Siège dans un troisième Ordre, autre que celui des Chartreux. Par ce bref on voulait empêcher que les profès en question n'obtinsent, par un biais, d'être admis dans un Ordre beaucoup moins austère, dont l'entrée leur avait été refusée par le Général. Le bref ne se rapporte qu'indirectement à notre sujet ⁷⁷.

* * *

Cette latitude, laissée pendant près d'un siècle aux membres de la Compagnie, eut-elle chez elle quelque répercussion notable? en d'autres termes, ceux qui avant 1646 entrèrent chez les Chartreux furent-ils nombreux? C'est ce qui reste à examiner.

Pour les années qui suivirent la fondation de l'Ordre nous avons le témoignage du Père Jérôme Nadal. Nul n'était, comme lui, au courant des choses et des personnes de la Compagnie ⁷⁸. Voici ce qu'il écrit en 1562:

Après avoir dit qu'on ne devait pas s'opposer à un véritable appel à la Chartreuse, il ajoute, peut-être avec une légère pointe d'exagération: « Verum hactenus nullum scimus vero spiritu ad Carthusiam spectasse; sed tentatione et inquietudine mentis ductum, nullum vero in eo desiderio perseverasse » ⁷⁹. Nadal est encore plus explicite dans ses *Scholia*, lorsque, commentant le n° 42 du chap. iv de l'*Examen* [99], il écrit: «... praeterquam si velint ad Carthusienses accedere, ad quos tamen pauci e nostris venerunt, et ex his quidem pauciores scimus admissos qui tamen non perseverarunt. Compertum vero habemus, nullum studio perfectionis maioris revera commotum, sed tentatione et inquietudine animi agitatum illam mutationem appetivisse » ⁸⁰.

⁷⁵ Les lettres apostoliques adressées aux Capucins sont reproduites dans VERMEERSCH, *De religiosis*⁴, II (1909) p. 251-252.

⁷⁶ *Institutum S. I.*, I, 663; *Compendium privilegiorum*, n° 530.

⁷⁷ *Institutum S. I.*, I, 199-201.

⁷⁸ Cf. les témoignages de S. Ignace et de Laínez. *Epp. Nadal*, I, 144, 279, 358 ss.

⁷⁹ *Epp. Nadal*, IV, 397.

⁸⁰ NADAL, *Scholia in Constitutiones* (Prati in Etruria 1883) p. 24.

Il y a ensuite le témoignage du Père Everard Mercurian. Dans la bulle *Decet Romanum Pontificem* accordée par Grégoire XIII en 1579 et dont il fut question plus haut⁸¹, Mercurian affirme que parmi ceux qui, hors du territoire de l'Europe, ont quitté la Compagnie sous prétexte de passer aux Chartreux, aucun n'est entré dans leur Ordre, « nullum hactenus ad illum [Ordinem] ingressum ».

De ces témoignages de tout premier ordre on peut conclure que durant cette période initiale quelques-uns se crurent appelés à la vie plus contemplative des Chartreux. Il ne semble pas qu'ils aient été nombreux. *Pauci*, dit Nadal; et de ce petit nombre fort peu persévérèrent. François de Borgia conférant de la chose avec Pie V dira *quorundam*⁸². Mercurian, qui parle des missionnaires « extra Europam », est encore plus catégorique.

Pour ces premiers temps nous trouvons peu de noms.

On cite la Père *Antoine de Herédia*, né à Bragance vers 1513 et entré dans la Compagnie en 1545, il partit pour les Indes en 1553 et fut nommé aussitôt supérieur du collège de Cochin. François Xavier en faisait grand cas. Il semble qu'il avait mauvaise santé et qu'il était porté à la mélancolie. Après la mort de Xavier il se crut appelé à l'Ordre des Chartreux et retourna en Portugal en 1561; l'année suivante il quittait la Compagnie⁸³.

On peut citer aussi *Louis Harmeville*. Bien qu'on l'appelle *Flamand*, il est en réalité Lorrain, originaire de Harmeville, dans le diocèse de Verdun. Il entra dans la Compagnie à Rome en 1550 au mois d'août. Il semble avoir fait ensuite, pendant près de deux ans, des études à Cologne chez le P. Kessel⁸⁴. En octobre 1552 nous le trouvons à Florence près du P. Lainez, qui en écrit à S. Ignace et parle du désir d'Harmeville de se faire Chartreux⁸⁵. S. Ignace le fait envoyer à Ferrare⁸⁶. C'est là qu'après des études fort sommaires il est ordonné prêtre en 1554⁸⁷. Le désir d'entrer chez les Chartreux ne l'a pourtant pas quitté; en 1556 il écrira deux lettres à S. Ignace en ce sens. Celui-ci, peu de jours avant sa mort, fait répondre à Harmeville que, après avoir examiné toutes ses raisons, il estime qu'il doit rester fidèle à sa première vocation: ce n'est pas du bon esprit que viennent ces pensées de changement⁸⁸. Lainez, pendant qu'il est Vicaire général,

⁸¹ P. 14.

⁸² Cf. supra, p. 14.

⁸³ MHSI, *Doc. Indica*, II, 7*. Cf. au sujet de son renvoi *Epp. Nadal*, II, 151 n. 4.

⁸⁴ MHSI, *Epp. Mixtae*, IV, 586.

⁸⁵ *Lainii Mon.*, I, 212.

⁸⁶ MI, *Epp.*, IV, 459.

⁸⁷ MHSI, *Polanco, Chronicon*, IV, 62 n. 113.

⁸⁸ MI, *Epp.*, XII, 53.

en 1557 a de nouvelles difficultés avec Harmeville: d'accord avec son Recteur de Ferrare il l'envoie à Cologne. S'il ne peut y rendre service, il pourra aller à Louvain⁸⁹. Dans une lettre du 15 février 1558 adressée au P. Everard Mercurian, Provincial de Germanie Inférieure, Láinez parle d'Harmeville et de sa velléité d'entrer dans une Chartreuse; il doute qu'avec son humeur mélancolique il puisse y persévérer. Si Mercurian juge que le séjour de Louvain ne lui convient pas, il peut se servir de lui à Tournai ou ailleurs⁹⁰. Le 12 novembre de la même année Láinez écrit à Mercurian qu'il peut l'envoyer à Ferrare, où on le demande, puisqu'en Belgique on ne sait qu'en faire⁹¹. Rien n'indique que Harmeville soit jamais entré chez les Chartreux.

Mentionnons encore le Père *Jean Verdolay* que S. Ignace avait connu en Espagne et auquel il adressa de Venise en 1537 une longue lettre⁹². Beaucoup plus tard, après la mort de S. Ignace, il entra dans la Compagnie. Son Provincial, le Père Cordeses, l'avait proposé en 1561 pour la profession des quatre vœux⁹³; mais Verdolay ne persévéra pas dans sa vocation et se retira chez les Chartreux⁹⁴.

Un autre cas est à signaler vers la même époque. *Louis Herrera*, que le Père Nadal avait reçu dans la Compagnie à Alcalá en 1554, encore du vivant de S. Ignace⁹⁵, fut pendant plusieurs années secrétaire de S. François de Borgia. Cette besogne trop matérielle lui déplaisait et en 1561 il demande à Láinez l'autorisation d'entrer chez les Chartreux⁹⁶. En 1564 il quitte la Compagnie sans saluer personne. Láinez le délia de ses vœux comme n'étant pas fait pour la Compagnie⁹⁷. Dès le début il avait fait mauvaise impression à Nadal.

Dans une lettre du 8 novembre 1563 adressée de Prague au Père Nadal⁹⁸ et où le P. Nicolas Lanoy lui rend compte de l'état de son collège, il est question d'un scolastique, *Petrus Hollandus*, qui songea un moment à entrer chez les Chartreux. Il avait été reçu dans la Compagnie en 1556⁹⁹. A Prague il est chargé d'un cours d'hébreu et de grec et assiste en même temps à des leçons de théologie. Son Recteur le P. Lanoy écrit que l'idée qu'il a eue de se faire Chartreux est passée en ce moment¹⁰⁰ et qu'il est content. Ce même scolastique semble avoir été au collège de Vienne deux ans auparavant. On trouve son

⁸⁹ *Lainii Mon.*, II, 243 et 244.

⁹⁰ *Ib.*, III, 116.

⁹¹ *Ib.*, 667-668.

⁹² *MI, Epp.*, I, 118-122.

⁹³ *Epp. Nadal*, II, 158 et n. 2.

⁹⁴ Il ne semble pas pourtant qu'il y trouvât ce qu'il avait rêvé. Cf. MHSI, *Polanco, Chronicon*, IV, 345 n. 4.

⁹⁵ *Epp. Nadal*, I, 759 (appendix) et II, 23 et 48.

⁹⁶ *Lainii Mon.*, V, 30-31.

⁹⁷ *Ib.*, VIII, 308.

⁹⁸ *Epp. Nadal*, II, 445.

⁹⁹ *Polanco, Chronicon*, VI, p. 345 n° 1422.

¹⁰⁰ « Pare che li sia calata questa fantasia di farsi carthusino ». *Epp. Nadal*, I, c.

nom dans le catalogue de ce collège édité par le Père Sommervogel¹⁰¹. Il y enseignait le grec et fut envoyé durant le second semestre de 1561 à Prague.

Nous sommes mieux renseignés sur le Père René Fuzelier qui pendant quelque temps eut, lui aussi, la velléité d'entrer dans une Chartreuse. Originaire du Poitou en France, René Fuzelier entra dans la Compagnie en 1551; il fit ses vœux à Rome le 2 juillet 1552 du vivant de S. Ignace¹⁰². En 1559 nous le trouvons à Annecy en Savoie, où il aide le P. Louis du Coudret¹⁰³. Deux ans plus tard, en 1561, il est envoyé à Tournon¹⁰⁴; il doit avoir été à Mondovi en Piémont en 1563 et repartira de là avec quelques autres pour le collège de Mauriac en France¹⁰⁵; en 1564 il est nommé dans le personnel de Paris¹⁰⁶. Deux ans plus tard son nom figure au catalogue de la Province d'Aquitaine en qualité de *confessarius idoneus*¹⁰⁷. C'est à cette époque qu'il traversa une crise de conscience. Cette même année, en été et en décembre il écrivit au Père Général François de Borgia. Dans une lettre du 4 janvier 1567 le P. Polanco, au nom du Général, le recommande vivement à la sollicitude du Père Edmond Auger, Provincial d'Aquitaine, son supérieur; le Père a grand besoin de consolation et d'aide spirituelle¹⁰⁸. Par le même courrier¹⁰⁹, Polanco écrit au Père Fuzelier au nom de Borgia et en réponse aux deux lettres reçues de lui. Polanco compatit à sa peine et à ses inquiétudes. La pensée d'abandonner sa vocation lui paraît une suggestion du démon. C'est aussi l'avis du Père Général, du P. Everard Mercurian et des autres Assistants. Tous estiment qu'il ne lui convient pas d'abandonner sa vocation ni pour entrer dans une Chartreuse ni pour se retirer dans quelque autre solitude; la seule voie pour lui est de rester là où Dieu l'a appelé et où pendant tant d'années il s'est maintenu; au surplus il n'est guère vraisemblable qu'il pourra persévérer dans un autre Ordre religieux; il n'a ni la santé ni les forces spirituelles pour faire face aux difficultés qu'il rencontrera n'importe où. Le Père Fuzelier demeura fidèle à sa vocation. Il semble pourtant être resté sujet aux dépressions et à la mélancolie; après avoir été en 1568 à Chambéry¹¹⁰, il écrit de Lyon en 1570 une nouvelle lettre à François de Borgia¹¹¹. Celui-ci le recommande au Père Everard Mercurian, qui faisait la visite des collèges

¹⁰¹ *Les Jésuites de Rome et de Vienne en MDLXI...* (Bruxelles 1892).

¹⁰² MHSI, *S. F. Borgia*, V, 544 n. 5.

¹⁰³ *Lainii Mon.*, IV, 474 s.; V, 263 s.

¹⁰⁴ *Ib.*, V, 462, 472.

¹⁰⁵ *Ib.*, VII, 326, 426.

¹⁰⁶ *Ib.*, 631.

¹⁰⁷ D. FERNÁNDEZ ZAPICO, *La province d'Aquitaine S. I. d'après son plus ancien catalogue (1566)*. AHSI, 5 (1936) 274, 285, 291.

¹⁰⁸ ARSI, *Germ. 106*, fol. 218v.

¹⁰⁹ *Ib.*, fol. 219.

¹¹⁰ FERNÁNDEZ ZAPICO, *o. c.*, 285 n. 35.

¹¹¹ MHSI, *S. F. Borgia*, V, 544, 574.

d'Aquitaine. Le Père Fuzelier prononça le 13 septembre 1573 les vœux de coadjuteur spirituel formé au collège de Tournon; c'est dans le même collège qu'il mourut en avril 1588¹¹².

Dans la correspondance de Pierre Canisius¹¹³ il est question en plusieurs endroits de *Pierre Aretino*. Ce jeune frère coadjuteur de nation italienne songeait depuis quelques années déjà à entrer chez les Chartreux. Il exerçait à Innsbruck l'office de réfectoier et ne donnait guère satisfaction ni à ses supérieurs ni à la communauté. Le 12 août 1567 Canisius écrivait à S. François de Borgia que, vu l'obstination du Frère, il l'avait délié de ses vœux et lui avait permis de se rendre chez les Chartreux; ce que le Général approuva. Aretino quitta Innsbruck mais n'entra pas dans une Chartreuse. Il reconnut bientôt que ses désirs de vie contemplative n'étaient qu'une illusion et ne venaient pas de Dieu. Le Père Fr. Adorno, Provincial de Milan, l'engagea à rentrer dans la Compagnie.

Nous avons rencontré deux autres cas de Frère coadjuteur aspirant à la vie de Chartreux. Le premier est celui de Pierre Knottel ou Knotten, appelé souvent Juliensis du nom de sa ville natale (Jülich). Paul Hoffaeus, qui fut son recteur à Prague, en fait au P. Lainez Général un portrait peu flatteur. Celui-ci est d'avis de le renvoyer de la Compagnie; mais Pierre, venu à Rome et remis au noviciat, se ressaisit et donna pleine satisfaction. Il persévéra dans sa vocation^{113a}. L'autre cas est celui du Fr. Jacques Voltelin, italien. Il était menuisier de son état et avait été envoyé comme candidat-frère en Allemagne. Après deux ans de noviciat et avant d'avoir fait les vœux, il fut pris d'un violent désir de se faire chartreux. Le Père Canisius, son provincial, lui laissa un mois pour réfléchir; puis le laissa partir. Lui aussi regretta bientôt sa détermination. Dans le catalogue du collège de Prague, daté du janvier 1562, nous le retrouvons recommençant son noviciat¹¹⁴.

Il y a lieu de parler un peu plus longuement de deux autres Pères qui, dans les premiers temps de la Compagnie usèrent de leur droit pour passer aux Chartreux. Ces deux sorties de l'Ordre ont eu quelque retentissement^{114a}.

Il s'agit d'abord du Père *Thomas Lentulus*, qui fut le premier recteur du collège d'Ingolstadt.

¹¹² ARSI, *Hist. Soc.* 42, fol. 88.

¹¹³ BRAUNSBERGER, VI, p. 10, 56, 94, 608.

^{113a} Cf. *Lainii Mon.*, IV, 92, où Hoffaeus dit de lui: « vult fieri omnino carthusianus »; pp. 163 n. 3, et 220, où Lainez parle de l'arrivée à Rome de Juliensis et de son amendement.

¹¹⁴ *Ib.*, V, 646; IV, 158, 160, 162; BRAUNSBERGER, III, 185 n. 4.

^{114a} AICARDO, V, 620-625.

Originaire de Lent en Gueldre, d'où son nom de Lentulus¹¹⁵, il était chanoine à Nimègue avant son entrée dans la Compagnie. En 1558, vers la fin de son rectorat d'Ingolstadt, il songeait déjà aux Chartreux. Le 12 juillet de cette année il écrit en ce sens au Père Polanco, secrétaire de la Compagnie¹¹⁶. Polanco répond le 6 août à Lentulus, au nom de Lainez¹¹⁷, que le Père Général regarde ce désir de devenir Chartreux comme une tentation. Polanco ajoute que lui-même et Pierre Canisius, le Provincial de la Germanie supérieure, partagent cet avis. Si toutefois il n'en était pas ainsi, il devrait attendre le retour du Père Canisius, qui est sur le point de quitter Rome pour rentrer en Allemagne. Quelques semaines plus tard, le 13 septembre, Polanco¹¹⁸ annonce à Lentulus l'arrivée à Ingolstadt du P. Nicolas Lanoy qui le remplacera comme recteur.

Cependant le caractère inquiet de Lentulus se dessine de plus en plus; le 6 décembre il se décide enfin à quitter Ingolstadt et à partir pour Prague, comme on le lui avait proposé¹¹⁹.

Il entra peu après dans une Chartreuse d'Allemagne. Par une lettre de Canisius du 11 mars 1559 nous savons que sa déception fut complète. A sa demande, Canisius va le trouver à Ratisbonne et Lentulus lui promet de rentrer dans la Compagnie dès que Canisius le rappellera; celui-ci eut beaucoup de peine à le décider; il le fit venir à Ingolstadt, où sa constance serait mise à l'épreuve¹²⁰.

Le 15 avril suivant Canisius est heureux de pouvoir annoncer au Père Général le retour de Lentulus dans sa Province¹²¹. Huit jours après il demande ce qu'il faut faire de lui¹²²; il constatait de fortes lacunes dans sa formation religieuse. Le mieux ne serait-il pas de l'envoyer à Rome? En attendant, Lentulus est dirigé sur Cologne¹²³. Lainez partage l'avis de Canisius¹²⁴ et juge opportun de mander Lentulus à Rome; il pourra y compléter ce qui lui manque au point de vue religieux et au point de vue intellectuel; on pourra songer ensuite à le renvoyer en Allemagne.

¹¹⁵ BRAUNSBERGER, II, 349 n. 7.

¹¹⁶ *Lainii Mon.*, VIII, 478 sqq.: « Rector [adspirat] ad Carthusiam... Rogo, charissime Pater, ne impediās quam paucis diebus studio in quiete et solitudine operari meam salutem. Mens inquieta, animus dubius, vita incerta. Scio facile me obtenturum quod peto; ita tamen ne vobis molestum sit et grave quod tanto animi mei desiderio efflagito. Non deerit qui hoc leve munus subire possit et melius et convenientius. Extra Societatem corpus erit, animus in Cartusia et Societate versabitur totus ad extremum vitae... Me commendo... novo praeposito P. Laynes, de quo non dubito, quique in sua praepositura ex Societatis, ut spero, alumno *faciet membrum carthusiae* ».

¹¹⁷ *Ib.*, III, 436.

¹¹⁸ *Ib.*, 511.

¹¹⁹ *Ib.*, VIII, 510-512, 515-516.

¹²⁰ BRAUNSBERGER, II, 375.

¹²¹ *Ib.*, II, 390.

¹²² *Ib.*, 396.

¹²³ *Ib.*, 410.

¹²⁴ *Ib.*, 414-415.

Cependant de Cologne Lentulus s'était rendu à Nimègue. Il n'avait pas encore renoncé à son canonicat. Le Recteur de Cologne, le Père Léonard Kessel, est averti par Canisius: Lentulus doit passer son canonicat à un autre et quitter Cologne¹²⁵. Le 21 octobre 1559 Canisius communique au Général ses appréhensions¹²⁶. On aura peine à décider Lentulus au voyage de Rome. En cas de refus de sa part, quel parti prendre? Il s'est attardé à Nimègue, non sans péril pour son salut, « non sine famae et salutis suae discrimine ». Rentré à Cologne, il vit à l'écart des nôtres. Il n'a pas l'esprit de la Compagnie, « mollis est animus et abhorrens a studio perfectionis ». Dans une lettre de décembre 1559 au Général, les craintes de Canisius redoublent¹²⁷. Parlant de quelques Pères qui refusent d'obéir, il ajoute: « de Lentulo est simile periculum metuendum ». Ces craintes ne tardèrent pas à se réaliser.

Lentulus sortit peu après de la Compagnie sans avoir, semble-t-il, obtenu d'être délié de ses vœux. Il n'avait fait jusqu'alors que les vœux de scolastique. Le 15 février 1561 Canisius écrira à Rome¹²⁸ qu'à Ingolstadt on le regarde comme apostat. Polanco dans son *Chronicon* confirme la chose¹²⁹. Parlant de Thomas Lentulus, qui était entré dans la Compagnie à l'exemple de son compatriote le P. Henri Denys, il ajoute: « utinam etiam in perseverantia imitatus fuisset ».

En s'exprimant sévèrement, comme nous l'avons dit plus haut, au sujet des Jésuites qui avaient passé aux Chartreux, Nadal a eu certainement devant les yeux le cas du P. Lentulus.

L'autre cas qui fit quelque sensation fut celui d'*André Capilla*.

Originaire de Valence, il entra dans la Compagnie vers 1553. L'année suivante Nadal le connut à Gandie¹³⁰ tout jeune novice de 14 ans, déjà bachelier en philosophie. En janvier 1558 il étudie depuis plusieurs années déjà la théologie à Alcalá. C'est de là qu'il envoya à Rome, au nom de son Recteur, le Père Emmanuel López, une lettre *quadrimestris*¹³¹. Ces dates sont confirmées par une lettre adressée d'Evora le 22 avril 1560 par François de Borgia au Père Général Lafnéz¹³². Il y

¹²⁵ *Ib.*, 427.

¹²⁶ *Ib.*, 540.

¹²⁷ *Ib.*, 556.

¹²⁸ *Ib.*, III, 54.

¹²⁹ *Polanco, Chron.*, IV, 274, n° 589. En 1577 Lentulus était encore chanoine à Nimègue; cf. BRAUNSBERGER, II, 427 n. 5.

¹³⁰ *Epp. Nadal*, I, 235 n. 29. A la date du 15 mars 1554 Nadal envoie à S. Ignace la liste des scolastiques de Gandie (elle se trouve p. 761). On y lit: « H[ermano] Capilla, valenciano, de 14 años, muy salado y reposado, bachiller en artes, de muy buen talento ». Cf. aussi *Polanco, Chron.*, IV, 336 n. 1, où l'on voit que Capilla fut novice à Gandie.

¹³¹ *Litt. Quadr.*, V, 503-5.

¹³² *S. F. Borgia*, III, 602. Astrain (III, 224) fait entrer Capilla dans la Compagnie à l'âge de 23 ans en 1559; ces indications sont évidemment erronées.

parle de Capilla avec éloge. Il ne voit pas d'autre candidat à envoyer à Rome comme professeur: Capilla a cinq ans de théologie et pourrait donner des cours de philosophie et de théologie; ce séjour ne pourra que lui être profitable.

D'après l'histoire du collège de Valence, Capilla enseigna pendant deux ans la théologie à Rome. Il était chargé, en même temps, du soin des novices qui étudiaient au Collège Romain et aidait le Maître des novices de la maison de Saint-André ¹³³.

Rentré en Espagne, on lui confie la formation des novices à Valence et il remplit dans la même ville la charge de Recteur du collège. Pendant son rectorat, il se retira dans la Chartreuse de Porta Coeli, à quatre lieues au sud de Valence. Il n'y prit toutefois pas encore l'habit, soit que les Chartreux aient voulu éprouver sa vocation, soit que le Provincial d'Aragon l'ait, un peu hâtivement, menacé d'excommunication ¹³⁴. Il ne tarda pas à revenir à résipiscence et rentra au collège de Valence. Pour l'édification de la communauté et aussi du dehors, il vécut retiré pendant trois semaines et fit réparation publique. Depuis lors il y mena une vie tranquille ¹³⁵.

Le Père Général, François de Borgia, mis au courant de l'affaire, écrivit au P. Román, Provincial ¹³⁶, et au Visiteur González Dávila ¹³⁷ d'envoyer Capilla à Rome, où ses talents pourraient être bien employés. Il faisait remarquer au Visiteur que Capilla ne peut avoir la conscience entièrement tranquille. Pie V venait en effet de déclarer *vivae vocis oraculo* que ceux, qui une première fois étaient entrés chez les Chartreux, ne pouvaient, sous peine d'excommunication, faire une seconde tentative sans la permission du supérieur ¹³⁸.

A Rome Capilla se sentit repris par le désir de la vie solitaire des Chartreux; il se retira deux fois chez eux ¹³⁹. Le 27 décembre 1568 Borgia en fait part au Père Cordeses, qui venait d'être nommé Provincial d'Aragon. Après ces tentatives renouvelées, Borgia souhaite que Capilla

¹³³ Cf. *Polanco, Chron.*, IV, 336 n. 1.

¹³⁴ Nous savons ces détails par une lettre du Visiteur González Dávila, envoyée au nouveau Général Borgia en mai 1567. *S. F. Borgia*, IV, 467. - En janvier 1566 Pie V avait accordé à la Compagnie une bulle *Aegrum reputamus* contre les apostats. Le texte n'en était pas encore connu en Espagne; mais le bruit courait qu'elle englobait ceux qui se retiraient sans permission chez les Chartreux. En fait la bulle faisait une exception pour ceux qui entraient chez les Chartreux. Capilla usait donc de son droit.

¹³⁵ *S. F. Borgia*, IV, 512.

¹³⁶ *Ib.*, 438.

¹³⁷ *Ib.*, 479.

¹³⁸ Cf. *supra*, p. 13.

¹³⁹ Il semble que Polanco dans l'audience du 30 juin 1568 parla à Pie V du cas de Capilla: « Accidit ut ultima die iunii anni 1568 ego eundem Summum Pontificem adirem, et cuiusdam ex Nostris inconstantiam narrarem in eundo ad Carthusiam et redeundo ». Les dates coïncident. Cf. *supra* p. 14.

reste chez les Chartreux¹⁴⁰. S'il ne devait pas y persévérer, il est bien entendu qu'il n'est pas délié des vœux de la Compagnie. Le Général¹⁴¹ l'enverrait d'abord en pèlerinage à Compostelle; puis il verrait ce qu'il y a lieu de faire¹⁴².

Capilla fut estimé chez les Chartreux pour ses vertus. Il composa plusieurs ouvrages ascétiques¹⁴³ et remplit dans leur Ordre de hautes charges, jusqu'à ce que en 1587 il fut promu au siège d'Urgel en Espagne. Devenu évêque, il manifesta sa sympathie pour les Jésuites en les appelant dans sa ville épiscopale pour y fonder un collège, qu'il ne cessa de combler de ses faveurs. En 1599 le général Aquaviva accepta la fondation¹⁴⁴.

A l'époque de Capilla se rattache le cas du P. *Vincent Bru*, de Tortosa. Les seuls renseignements que nous avons sur lui viennent d'un ménologe des Chartreux. Après avoir passé quelques années dans la Compagnie, il entra à la Chartreuse de Scala Dei en Catalogne. Il restera ensuite pendant dix-huit ans dans celle d'Évora. En 1606 il fut élu prieur de Scala Dei et le demeura pendant quatre ans. Il y mourut le 29 mars 1616¹⁴⁵.

Il convient de nous arrêter encore un instant au Collège de Valence. La Chartreuse, toute voisine, de Porta Coeli semble avoir

¹⁴⁰ Il était entré à la Scala Dei en Catalogne et d'après le ménologe des Chartreux avec la permission du pape. L. LE VASSEUR, *Ephemerides ordinis cartusiensis*, III (Monstrolii 1891) 334 ss.

¹⁴¹ François de Borgia, qui fut mêlé de très près à l'affaire d'André Capilla, avait-t-il jadis songé lui-même à la Chartreuse? A l'époque où il était commissaire général de la Compagnie en Espagne, le Père Visiteur Jérôme Nadal lui recommanda un jour, c'était vers 1556, au nom de S. Ignace, de modérer ses flagellations et pénitences. Le Saint s'écria: « Vos facietis ut ego secedam ad Carthusiam ». Ce ne fut là qu'une boutade qui échappa à François dans un moment d'humeur (*commotus*). Elle montre pourtant que la pensée de la Chartreuse ne lui avait pas été totalement étrangère. Cf. *Epp. Nadal*, II, 43, et O. KARRER, *Der heilige Franz von Borgia* (Freiburg in Br. 1921) 166 ss.

¹⁴² *S. F. Borgia*, IV, 687. La lettre de Borgia est du 27 décembre 1568; on peut donc admettre que Capilla est entré chez les Chartreux en 1569. C'est la date que nous trouvons dans le *Chronicon* de Polanco, IV, 336 n. 1. C'est aussi la date admise par LE VASSEUR, l. c. On ne peut donc suivre ici ASTRAIN, III, 224, qui place l'entrée de Capilla à la Chartreuse en 1574. Au sujet de Capilla cf. Jos. de GUIBERT, *La spiritualité de la Compagnie de Jésus* (Rome 1953) 211.

¹⁴³ Cf. J. DE GUIBERT dans *Dictionnaire de spiritualité* sub v. (II, 117-119) et *La spiritualité de la Compagnie de Jésus*, 185 n. 35, et 555. Il est intéressant de noter que d'après l'ordination du P. Aquaviva les Méditations de Capilla ont leur place dans la bibliothèque des Pères de troisième probation. Cf. *Institutum S. I.*, III, 265. LETURIA, o. c., 50 n. 8, et DE GUIBERT, o. c., 206, n. 86.

¹⁴⁴ ASTRAIN, III, 224-225.

¹⁴⁵ LE VASSEUR, I, 410 s. On trouve d'autres détails sur le P. Bru dans la notice du P. Ludovicus Telm, ib., III, 77-81.

exercé un véritable attrait sur plusieurs de ses habitants. Le Père Román, Recteur de Valence et ancien Provincial d'Aragon, écrit en avril 1574 au général Mercurian que cette Chartreuse est *potilla nuestra* (notre teigne). Si on n'y porte remède, elle pourrait nous faire grand tort. En peu d'années, déjà cinq de nos Pères y sont entrés ¹⁴⁶.

En 1567 le Visiteur González Dávila avait signalé de son côté le même danger à François de Borgia: « avec cette porte laissée ouverte, étant donné la sévérité excessive des supérieurs d'ici, il suffit d'une tentation ou d'un découragement pour faire porter les regards vers la Chartreuse voisine; si on n'y prend garde, « *será todo Cartuja* » ¹⁴⁷.

Les paroles imprudentes du Père Jean Baptiste Sánchez ¹⁴⁸ avaient encouragé ces tendances. Lorsque Capilla voulut se retirer une première fois à Porta Coeli, Sánchez avait reconnu l'esprit de Dieu dans cette démarche et y voyait un acte de grande perfection; dans un sermon public il avait fait des reproches à ceux qui s'y étaient opposés. Capilla s'était prévalu de cet encouragement pour désertier le collège ¹⁴⁹.

Aussi lorsque le Père Mercurian envoya en décembre 1577 le Père Balthasar Álvarez comme Visiteur de la Province d'Aragon, il lui recommanda d'examiner si cet engouement pour la Chartreuse continuait à Valence

Au témoignage du P. Astrain, l'historien de l'Assistance d'Espagne, les défections mentionnées plus haut doivent être attribuées beaucoup moins à l'attrait exercé par la Chartreuse toute proche qu'à la sévérité outrée qui sévissait alors dans plusieurs provinces d'Espagne et en particulier en Aragon. Les supérieurs rendaient la vie fort dure à leurs subordonnés et il n'y avait rien de paternel dans leur gouvernement ¹⁵⁰.

Plusieurs années plus tard, en 1597, le P. Antonio Marcén, Visi-

¹⁴⁶ ASTRAIN, III, 76-77. Cf. aussi H. BERNARD, *Essai historique sur les Exercices spirituels de S. Ignace* (Louvain 1926) 188-189, et J. de GUIBERT, o. c., 210. On peut rattacher à cette même époque le cas d'un scolastique de Castille dont on ne cite pas le nom. Il ne persévéra pas chez les Chartreux: rentré dans la Compagnie, il fut ordonné prêtre peu après. *Mon. Lainii*, IV, 118. Lettre de Miguel de Torres, 12 janvier 1559.

¹⁴⁷ *S. F. Borgia*, IV, 467.

¹⁴⁸ Le P. Astrain (II, 492-496) parle longuement du Père J. B. Sánchez. Après avoir fait pendant 10 ou 12 ans grand bien par ses prédications, il devint plus tard une cause de scandale par ses extravagances et l'obstination à défendre ses idées personnelles.

¹⁴⁹ *S. F. Borgia*, IV, 467-468.

¹⁵⁰ ASTRAIN, III, 76-78.

teur de la Province d'Aragon, signale parmi les défauts qu'il a remarqués chez les membres de la province une certaine pusillanimité et une tendance à la mélancolie; de là la tentation de passer à la Chartreuse, « tentación que se ha repetido muchas veces en los años precedentes »¹⁵¹. Cette visite semble y avoir porté remède. C'est à peine si au siècle suivant on peut signaler un seul cas de quelqu'un qui aspire à la vie de Chartreux¹⁵².

Sous le successeur d'Everard Mercurian, le Père Claude Aquaviva, nous rencontrons quelques rares noms de Jésuites qui sont entrés ou ont songé à entrer chez les Chartreux.

Le premier cas qui se présente est celui d'*Arnold Haventius*. Il est plutôt singulier et demande quelque développement.

Arnold Haventius (*Havens* ou *van Have*) de Bois-le-Duc en Hollande fut reçu dans la Compagnie de Jésus à Cologne en 1558 sous le généralat du P. Laínez. Il déployera dans cette même ville, pendant vingt-sept ans, une activité remarquable. En 1562, à la date du 20 décembre, le P. Léonard Kessel, Recteur de Cologne, avait envoyé à Rome, au sujet du jeune scolastique, les meilleures informations: « M. Arn. Havius totus est alacris; sabbato quoque diaconus ordinabitur; actum biblicum absolvit, bonam habet gratiam docendi et concionandi, videtur futurus bonus philosophus et orator et bonus rector; est quoque boni odoris apud fratres suos »¹⁵³. Tout en suivant un cours de théologie, il est successivement professeur de grammaire supérieure, de syntaxe, de rhétorique, « secundarius » en logique et physique. En mars 1563 il est ordonné

¹⁵¹ *Ib.*, 624-625.

¹⁵² *Ib.*, 686. - Dans un ouvrage récent (*Spiritualia Exercitia secundum Romanorum Pontificum documenta*, Barcelona 1941, p. 31 n. 57) le Père Canutus-Hilarius Marin S. I. fait mention de deux Chartreux qui ont laissé en manuscrit le texte des Exercices Spirituels avec un directoire à l'usage des Chartreux. Les deux manuscrits sont conservés dans la *Bibliothèque des Exercices* du Collège des Jésuites à Enghien (Belgique). L'un est daté de 1605 et a comme auteur Petrus Dorner; l'autre appartenait à Mathias Mittner et est daté de 1620. Le P. Marin pense que ces deux Pères sont d'anciens jésuites entrés chez les Chartreux et ayant apporté avec eux un exemplaire des Exercices. Nous n'avons trouvé nulle part trace d'un Père Dorner ayant quitté la Compagnie. Quant au Père Mathias Mittner, il existe à son sujet une notice dans le ménologe des Chartreux du Père Léon LE VASSEUR (II, 545b-546a). Mittner entra chez les Chartreux à Ratisbonne et devint Vicaire à Maurbach. Il était ami de l'empereur Ferdinand II et mourut le 27 juillet 1632. A son entrée chez les Chartreux il était docteur en théologie. Dans la notice qui lui est consacrée il n'y a aucune allusion à un séjour dans la Compagnie. A notre avis l'existence de ces manuscrits prouve uniquement qu'au XVII^e siècle les Chartreux étaient familiarisés avec les Exercices de S. Ignace. Le P. Marin au reste signale parmi les opuscules du P. Mathias Mittner édités plus tard un *Directorium Exercitiorum Spiritualium accommodatum S. Ordini Cartusiano* et des *Exercitia Spiritualia Patrum Cartusianorum pro Novitiis*.

¹⁵³ HANSEN, 449.

prêtre. La même année il est professeur de physique; deux ans plus tard il est préfet des études et préfet du pensionnat; en 1566 il garde ces mêmes fonctions et devient « lector primarius » de la classe de logique; en 1567 il est « professor physicus primarius », prédicateur dans les monastères et consultant du collège; en 1569 il est doyen de la faculté des arts à l'Université de Cologne; la même année il est créé bachelier en théologie ¹⁵⁴.

En 1574, après l'assassinat par un fou du P. Kessel, Recteur du Collège, du P. Rhétius et du P. Nicolas Faber, il se trouva qu'Arnold Haventius était seul profès des quatre vœux à Cologne. A la suite d'une élection, entièrement insolite dans la Compagnie, Haventius devient Prorecteur du collège. Le général Everard Mercurian toléra la chose et ne voulut rien changer ¹⁵⁵. Après la mort de Mercurian, Haventius assista comme député de la province du Rhin à la IV^e Congrégation générale, qui élut Claude Aquaviva. A son retour à Cologne, Haventius est nommé Recteur du collège et restera en charge jusqu'en 1584¹⁵⁶. Nous avons de lui huit lettres adressées à Aquaviva au cours de son rectorat ¹⁵⁷. L'une d'elles, datée du 11 octobre 1582, a été publiée ¹⁵⁸.

Quelques mois plus tard, en 1585, Haventius entrait à la Chartreuse de Louvain. Que s'était-il passé? Durant son rectorat, Haventius a dû commettre certaines imprudences, qui rendaient impossible son maintien à Cologne. Rappelé en Belgique par le Visiteur, le P. Olivier Manare, Haventius reconnaît ses torts et commence aussitôt les Exercices spirituels à Douai. Aquaviva, mis au courant par Manare, songe à envoyer Haventius comme confesseur à S. Jacques de Compostelle en Espagne, où sa connaissance des langues rendra service aux nombreux pèlerins. Olivier Manare, tout en étant plutôt porté à l'indulgence, estime qu'il vaut mieux qu'Haventius quitte la Compagnie et entre dans un autre Ordre religieux. Au début, Haventius semble peu porté à abandonner sa vocation. Pendant quelque temps il fera avec succès du ministère à Bruges ¹⁵⁹, lorsqu'enfin il se décida pour les Chartreux de Louvain.

Sa carrière chez les Chartreux fut brillante. D'après leur ménologe ¹⁶⁰, il fut successivement Vicaire, Économe, Prieur dans plusieurs provinces, à Bois-le-Duc, à Louvain, à Liège, à Bruxelles et à Gand. Il remplit la charge de Visiteur et enfin de Définitiveur. Il mourut à Bruxelles le 14 août 1610 ¹⁶¹.

¹⁵⁴ Ib., 463, 774-792, où l'on trouve tout le curriculum d'Haventius à Cologne.

¹⁵⁵ Ib., 698-699 n. 2. Il existe une lettre de Mercurian à Haventius. Elle est datée du 21 juillet 1576. Le titre de recteur ne lui y est pas donné (ARSI, *Rhen. Inf.* 2, fol. 42v).

¹⁵⁶ HANSEN, 744 n. 4.

¹⁵⁷ ARSI, *Germ.* 162.

¹⁵⁸ HANSEN, 749 s.

¹⁵⁹ ARSI, *Germ.* 163.

¹⁶⁰ LE VASSEUR, III, 73-75.

¹⁶¹ Dans la *Biographie nationale* (de Belgique), VII (Bruxelles 1880-1883) col. 794-798, il y a une notice sur Haventius.

Beaucoup plus simple sera le cas du Père *Diego Alvarez de Paz*. Il avait été envoyé, tout jeune encore, au Pérou et se sentait grandement attiré par la vie de recueillement et de contemplation; il se demandait s'il était vraiment à sa place dans la Compagnie et s'il ne ferait pas mieux de passer aux Chartreux. Le Père Aquaviva écrivit au Provincial d'Alvarez, le Père Juan de Atienza, à la date du 24 février 1587. Il le charge de rassurer et de consoler le Père Alvarez: qu'il continue à être professeur et à se livrer aux études selon le talent que Dieu lui a donné pour cela. Les supérieurs tiendront compte de son inclination pour la prière. L'esprit d'oraison, loin d'être opposé à l'obéissance et aux ministères de la Compagnie, lui est tout à fait propre. Il est le chemin qui mène à la perfection; tandis que le manque d'oraison diminue les forces et l'esprit religieux ¹⁶². Alvarez écouta le conseil du Père Général et devint l'un des plus grands auteurs ascétiques de la Compagnie ¹⁶³.

Une lettre du 1 juillet 1595, écrite de Posen et adressée à Aquaviva, nous fait connaître une autre demande de ce genre, celle du Père *Albert Theoboleius*.

Agé de près de 60 ans et depuis 34 ans dans la Compagnie, où il a prononcé les vœux de coadjuteur spirituel, le P. Theoboleius soumet au Père Général le désir qu'il a conçu depuis quelque temps d'entrer dans une Chartreuse de Pologne. Il énumère les motifs qui le portent à cette démarche: outre que le passage à une Chartreuse n'est pas contraire à l'Institut de la Compagnie, il lui permettra de mener une vie de silence et d'humilité en redevenant novice; il compte s'adonner tout entier à la vie contemplative, après s'être exercé pendant de longues années à la vie active, à laquelle son âge le rend désormais moins apte. D'ailleurs il ne fait sa demande que si ses supérieurs y reconnaissent une vocation divine et il laisse le Père Général entièrement juge de son cas ¹⁶⁴. Nous ignorons quelle fut la réponse d'Aquaviva et si Theoboleius put mettre son projet à exécution; cela ne paraît guère probable.

Quelques années plus tard un autre cas se présenta dans la province Flandro-belge. Le 11 août 1607 Aquaviva accorda au Père *Alexandre Arnoldus* la permission d'aller chez les Chartreux: « iustas ob causas nobis in Domino visum fuit ut ipsi petenti facul-

¹⁶² Aquaviva écrivait ainsi trois ans avant sa lettre bien connue « Quis sit orationis et paenitentiarum usus in Societate, iuxta nostrum institutum », *Epist. Praepositorum Gen.*² I (Roulers 1909) 248 sq.

¹⁶³ A. ASTRAIN, *A la memoria del gran asceta Diego Alvarez de Paz en el tercer centenario de su muerte*, dans *Gregorianum*, I (1920) 394-424 (voir p. 396-397). Cf. aussi J. de GUIBERT o. c., p. 231 s.

¹⁶⁴ ARSI, *Epist. Germ.* 175, fol. 80-81.

tatem concederemus, prout... concedimus, ut intra spatium duorum mensium a data praesentium computandum, venerabilem ordinem Carthusiensium ingredi, et in eo remanere possit »¹⁶⁵. La sortie du Père semble avoir provoqué quelque émoi dans sa province. Plusieurs en furent étonnés et attristés. Le Père Olivier Manare crut¹⁶⁶ devoir en parler dans une instruction à la communauté de Bruxelles. Il faut que l'on sache, dit-il, que le Père ne nous a pas quittés parce qu'il estimait que son nouveau genre de vie était plus parfait..., il lui semblait que la Compagnie demandait des hommes plus excellents qu'il n'était; « recessit porro a nobis non libenter, nec omnino suaviter, sed quasi per vim quam sibi intulit. Vidisses, cum abiret, fluentia lacrimarum... »¹⁶⁷. Il semble que le P. Arnold persévéra à la Chartreuse¹⁶⁸.

Il est à noter que dans ce dernier cas comme dans celui du Père Theoboleius, les demandes sont adressées au Général. Avant 1610, les Pères auraient eu le droit d'entrer dans une Chartreuse. Theoboleius le laisse entendre; mais tous deux ne voulurent rien entreprendre avant d'avoir reçu l'approbation de leur supérieur majeur.

Au cours du généralat du P. Claude Aquaviva, nous rencontrons encore quelques noms de Pères qui ont demandé de passer aux Chartreux.

Le Père *Jean Baptiste Dockens* fit cette demande en 1600. Les lettres patentes furent rédigées à Rome le 14 juillet 1600, mais ne lui furent remises que le 20 du même mois¹⁶⁹. Le Père ne resta pas longtemps chez les Chartreux. Le 4 novembre de la même année le Père Aquaviva lui permet de passer à n'importe quel autre Ordre, à l'exception toutefois des Ordres militaires et hospitaliers¹⁷⁰.

Dans une lettre d'Aquaviva du 26 mai 1607 adressée au Provincial d'Autriche, Alphonse Carrillo, il est fait mention d'un P. *Christophe Prich*, qui avait songé à entrer chez les Chartreux. La crise, uniquement due au découragement et à la mélancolie (« nimirum indignatione et melancholia »), semble être passée. Le Général demande qu'on encourage le Père et que l'on l'aide à persévérer dans sa vocation^{171a}.

¹⁶⁵ *Ib.*, *Hist. Soc.* 54, fol. 20v.

¹⁶⁶ Le Père Olivier Manare avait été Assistant d'Allemagne, plusieurs fois Provincial et Visiteur († 1614). Cf. PONCELET, I, 346-351.

¹⁶⁷ OLIVERII MANAREI, *Exhortationes* (Bruxelles-Roulers), Exhortatio 16^a, 481 sq.

¹⁶⁸ Nous n'avons pas rencontré son nom dans le *Nécrologe des Jésuites de la province flandro-belge* du P. Poncelet (Wetteren 1931).

¹⁶⁹ ARSI, *Hist. Soc.* 54, fol. 17.

¹⁷⁰ *Ib.*, fol. 17.

¹⁷¹ *Ib.*, fol. 22v.

^{171a} *Ib.*, *Austria* 2, I, p. 272.

En 1611 des lettres patentes d'Aquaviva autorisent le Père *Léon Julianus* à entrer dans « le vénérable Ordre des Chartreux »¹⁷¹; les lettres sont du 19 novembre 1611. Lui aussi ne persévéra pas. Le 16 février 1613 Aquaviva lui permet, « iustis de causis », d'entrer dans un autre Ordre¹⁷².

En 1615 nous nous trouvons devant deux autres cas: le Père *Barthélemy Parentius* obtient d'aller chez les Chartreux¹⁷³; les lettres sont du 18 mai 1615. Il semble bien qu'il y resta. L'autre cas est celui du Père *Jérôme Samblasius*, qui obtint¹⁷⁴ la même faculté le 1^{er} septembre 1615. Son séjour chez les Chartreux ne fut pas de longue durée; en effet le 7 octobre 1615 le P. Samblasius reçut, « iustis de causis », la permission d'entrer ailleurs¹⁷⁵.

Des six Pères qui pendant le long généralat du P. Aquaviva (1581-1615) entrèrent, à notre connaissance, chez les Chartreux, il n'y en eut donc que deux qui persévérèrent.

Sous le généralat de son successeur, le Père Mutius Vitelleschi (1615-1645) aucun cas précis d'entrée à la Chartreuse n'a pu être signalé jusqu'ici¹⁷⁶.

Un catalogue de *dimissi*, qui va de 1573 à 1640, ne relate aucune entrée chez les Chartreux; mais tous les secrétaires ne mirent pas le même soin à le tenir à jour; par endroits ce catalogue est certainement incomplet. Le nom d'Arnold Haventius p. ex. n'y figure pas.

Pour la période qui nous occupe nous avons pu examiner trois autres catalogues. Dans une liste de *dimissi* des années 1588-1591 on ne trouve aucun Jésuite devenu Chartreux. Il y a aussi un catalogue des membres de l'Assistance d'Italie pour l'année 1622, qui porte en marge l'indication des *dimissi*: le 30 mai 1623 le P. Barthélemy Biaminus entra chez les Dominicains; le P. Paulus Bambinus passa aux Somasques le 21 janvier 1628; un Père Io. Philippus Riccius « ad aliam religionem » en 1621; les autres qui sont portés comme ayant quitté l'Ordre, n'ont à côté de leur nom que l'indication générale de *dimissi*. Dans un autre catalogue des membres de l'Assistance d'Italie, qui va de 1641 à 1662, il n'y a que trois noms de Pères qui passèrent « ad aliam religionem »: le P. Antonius Francioni, profès des quatre vœux, Napolitain, le P. Hieronymus Mattheus en 1661 et le P. Hieronymus Crispus, profès des quatre vœux, qui quitta le 24 février 1641 et mourut peu après. Nous n'avons pu établir dans quel Ordre ils sont entrés.

¹⁷² *Ib.*, *Hist. Soc.* 54, fol. 23.

¹⁷³ *Ib.*, fol. 24v.

¹⁷⁴ *Ib.*, fol. 24v.

¹⁷⁵ *Ib.*, fol. 25.

¹⁷⁶ On pourrait mentionner le cas du scolastique dont il est question dans la Vie de S. Jean Berchmans et qui, vers 1621, songea à entrer chez les Chartreux. Cf. K. SCHOETERS, *De H. Joannes Berchmans* (Alken 1940) 209 s.

Les autres qui n'ont pas persévéré sont indiqués simplement comme *dimissi*.

Au début de son généralat, le Père Vincent Carrafa se trouva en présence d'un nouveau cas.

Le Père *Jacques Fugger*, de la province de Germanie Supérieure, avait fait des instances réitérées pour pouvoir entrer chez les Chartreux¹⁷⁷. Il s'était adressé en 1645 au Vicaire Général Sangrius. Celui-ci l'engagea à persévérer dans sa vocation, le mettant en garde contre les illusions et les pièges du démon. Au surplus la faculté demandée dépassait les pouvoirs d'un Vicaire Général¹⁷⁸. Par le même courrier, Sangrius avertit le Provincial de Fugger et lui conseilla d'agir dans le même sens¹⁷⁹.

Le Père Vincent Carrafa, nommé Général de la Compagnie le 7 janvier 1646, prendra l'affaire en mains. Dès le 17 février il envoie au Père Fugger une longue lettre très paternelle¹⁸⁰; il lui met devant les yeux le danger qu'il court et les déceptions qui l'attendent, invoquant l'autorité de S. Bernard et de Cassien. Si c'est la solitude qui l'attire, il lui laissera toute latitude de satisfaire à ce désir dans la Compagnie même. Le Père Fugger s'obstina dans son idée. Une nouvelle lettre du Général¹⁸¹ n'eut pas plus d'effet. Lorsque le 28 avril 1646 Carrafa eut enfin accordé l'autorisation¹⁸², Fugger lui demande à la fois de solliciter pour lui l'entrée à la Chartreuse, et, au cas où il n'y persévérerait pas, de pouvoir rentrer dans la Compagnie. Carrafa dans une lettre du 7 juillet¹⁸³ promit de faire les démarches nécessaires pour ce qui concernait le premier point; quant au second, Fugger, conformément aux saints canons, devait en sa qualité de profès rentrer dans la Compagnie s'il n'achevait pas son noviciat chez les Chartreux.

La réponse du Général des Chartreux se faisant attendre, Fugger demandera au Père Carrafa l'autorisation de faire un séjour dans la Chartreuse de Gaming. Elle fut accordée pour trois mois et prorogée plus tard¹⁸⁴. Une lettre du 2 juillet 1647 du Provincial Keppler annonça à Carrafa que le Père Fugger n'avait pas été accepté chez les Chartreux et était rentré dans la province, où il se sent heureux. Le 27 juillet 1647 Carrafa manifeste sa joie au Provincial: « Gaudeo sua prima vocatione contentum nunc vivere inter nos »¹⁸⁵.

¹⁷⁷ Cf. DUHR, II, 2, p. 562-563, où toute la question est exposée.

¹⁷⁸ ARSI, *Germ. Sup.* 8, fol. 46-46v.

¹⁷⁹ *Ib.*, fol. 49.

¹⁸⁰ *Ib.*, fol. 54-54v.

¹⁸¹ *Ib.*, fol. 56.

¹⁸² *Ib.*, fol. 60-60v.

¹⁸³ *Ib.*, 63.

¹⁸⁴ *Ib.*, fol. 87.

¹⁸⁵ *Ib.*, fol. 105.

Cette liste de noms pourrait sans doute être allongée¹⁸⁶. On peut l'inférer de l'insistance que mettent les Généraux à obtenir la défense aux membres de la Compagnie de passer à un autre Ordre sans en excepter celui des Chartreux. On peut l'inférer également de certaines de leurs paroles. Carrafa dans une de ses lettres à Jacques Fugger écrira : « Non paucos paenituit eiusmodi transitus, sed sero »¹⁸⁷.

Dans une lettre de Carrafa au Provincial de Germanie Supérieure¹⁸⁸ il est question d'un Père *Jean Baptiste Zeisler*.

Le Général lui permet d'entrer chez les Chartreux : « Patri Baptistae Zeisler offerat etiam R. V. similiter transitum ad Carthusiam et si forsitan admissionem ibi non reperiet, absolvat eum R. V. votis Societatis permittetque ire quo voluerit ». Il est question ici d'un Père qui est renvoyé de la Compagnie — nous ne savons pas pour quel motif — et à qui le Général laisse le choix d'entrer dans un autre Ordre. Des cas de ce genre ont été exclus de notre enquête. Celle-ci portait uniquement sur ceux qui de la vie plus apostolique de la Compagnie ont spontanément désiré passer à la vie plus contemplative des Chartreux.

De l'ensemble de ces recherches que nous avons cru ne pas devoir étendre au delà du généralat du Père Carrafa on peut conclure que dans l'histoire de la Compagnie de Jésus, si l'on excepte une très courte période pour le collège de Valence, le passage à l'Ordre des Chartreux fut extrêmement rare. Cette constatation n'enlève certainement rien à l'estime et à la vénération que les fils de S. Ignace eurent toujours pour les disciples de S. Bruno.

¹⁸⁶ Le R. P. Georges Guitton dans la vie si fouillée du *Bx Claude La Colombe* (Lyon, Vitte, 1943, p. 165 s.) cite une phrase du Bienheureux, écrite en janvier 1677 durant sa retraite de Londres : « Si j'avais été libre, je ne doute pas que je n'eusse passé mes jours dans la solitude ». Le biographe ajoute : « On est invinciblement porté à croire que Claude, usant d'un droit reconnu à cette époque par l'institut des Jésuites, avait formé le projet de s'enfermer dans une Chartreuse ». Deux ans auparavant, dans son *Journal de retraite*, le Bx Claude écrivait que pour combattre à fond la vanité il fit le « propos sincère d'y renoncer entièrement par une voie extrêmement efficace et infaillible : la résolution en fut toute formée en mon esprit ; et il n'eût pas tenu à moi, avec la grâce de Dieu, que je ne l'eusse exécutée dès le lendemain, si, comme je l'avais prévu, on ne m'eût fait connaître que je ne devais pas m'y attendre ». S'appuyant sur le passage de la retraite de Londres cité plus haut, le R. P. Guitton estime, avec raison, semble-t-il, que le Bienheureux avait songé en ce moment à entrer chez les Chartreux. A cette époque (après 1646), le Bx le laisse entendre, il n'était plus loisible à un Jésuite d'entrer dans une Chartreuse sans autorisation de ses supérieurs majeurs. Ce n'est pas pour y avoir songé pendant 24 heures que l'on peut ranger le Bienheureux parmi ceux qui ont aspiré à la vie contemplative dans cet Ordre.

¹⁸⁷ ARSI, *Germ. Sup.* 8, fol. 56. Cf. également supra, n. 171a.

¹⁸⁸ *Ib.*, fol. 60v.